

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 22/2011

**concernant la construction d'un garage
pour véhicules utilitaires au hangar
forestier**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 16 août 2011 à 19.30

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

SOMMAIRE

Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique**
3. **Présentation du programme**
4. **Rapports sur le projet**
 - Service des eaux, sols et assainissement
 - Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
 - Service des forêts, de la faune et de la nature
 - Service du développement territorial, hors zone à bâtir
5. **Oppositions et observations**
6. **Procédure de marchés publics**
7. **Aspects financiers**
 - Coût des travaux
8. **Coûts d'exploitation annuels**
9. **Grille d'analyse - Agenda 21**
10. **Conclusions du préavis**

St-Légier - La Chiésaz, le 27 juin 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 280'000.- pour financer les travaux de construction d'un garage pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier.

2. Historique

Suite à une remarque de l'Etat-Major du CDIS Les Pléiades, la Municipalité a examiné la possibilité de stationner les véhicules utilitaires du service des forêts à un autre emplacement qu'à l'intérieur du hangar principal, entre le stockage des palettes de bois, pour des raisons de sécurité au niveau de la protection incendie.

Les premières réflexions ont été entreprises par MM. Combernous, chef du service des forêts et Krümel, responsable du bureau technique communal. Au vu de la configuration des lieux et d'une distance de sécurité de 10 m à respecter entre les constructions à façades combustibles, l'implantation du futur garage a été prévue au sud-est du hangar principal, en bordure de l'accès goudronné existant. De plus, afin de maintenir l'harmonie du site et la référence à l'activité sylvicole, le choix du matériau pour le nouveau garage s'est porté assez logiquement sur le bois.

Pour mener à bien ce dossier, la Municipalité a décidé de mandater M. Pierre Ducraux, architecte à Vevey.

3. Présentation du programme

Situé à l'intérieur de la zone agricole, le projet de construction d'un garage pour trois véhicules utilitaires a été soumis au Service cantonal du développement territorial pour demande préalable.

Le programme de construction est le suivant :

La base de la construction du garage sera constituée d'un radier général en béton armé. Des pentes intérieures seront aménagées pour récolter l'eau de ruissellement des véhicules dans un puisard étanche de 200 litres. La construction proprement dite du garage reposera sur le radier et sera réalisée en bois rond. La toiture à un pan sera également exécutée en bois rond avec une finition végétalisée. Les eaux pluviales de la toiture seront conduites dans des puits perdus. Le projet prévoit la mise en place de trois portes automatisées à sections. Les faces extérieures des portes seront revêtues de bois. L'installation électrique comprendra six points lumineux à l'intérieur du garage et deux points lumineux à l'extérieur. L'installation sera complétée par quatre prises intérieures. Le garage ne sera ni chauffé et ni équipé de postes sanitaires. Nous saisissons également l'occasion pour enterrer la ligne électrique aérienne située devant le hangar forestier. L'entier des travaux d'exécution est planifié pour une durée de trois mois.

4. Rapports sur le projet

Service des eaux, sols et assainissement

Ce service a délivré l'autorisation spéciale requise en précisant qu'il sera veillé au bon fonctionnement de l'ouvrage d'infiltration des eaux météoriques et que les eaux de ruissellement susceptibles d'être souillées par des hydrocarbures soient collectées par un puisard étanche à vidanger selon nécessité.

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

Cet établissement a délivré l'autorisation spéciale aux conditions usuelles pour les mesures constructives, techniques et de défense incendie.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Ce service a donné un préavis favorable en demandant que la zone de transition entre la forêt et le garage projeté soit gérée de manière extensive (fauche tardive, pas d'engrais ni herbicide ou insecticide). De plus, les plantations devant le futur garage devront être complétées à l'aide de buissons indigènes.

Service du développement territorial, hors zone à bâtir

Ce service a pris note que le secteur en question sera situé, dans le futur PGA, en zone constructible de sorte qu'aucune autorisation spéciale au sens de l'art. 120 alinéa 1, lettre a, LATC n'est requise.

5. Oppositions et observations

Soumis à l'enquête publique du 18 février au 21 mars 2011, le projet n'a suscité aucune opposition ni observation de tiers.

6. Procédure de marchés publics

La commune de St-Légier - La Chiésaz a engagé une procédure en vue de l'adjudication des travaux de construction d'un garage pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier.

La procédure choisie est la procédure gré à gré pour l'architecte, l'ingénieur civil, le géomètre, le constructeur bois et sur invitation par une liste de 3 entreprises pour les autres CFC établie par la commune.

L'adjudicateur a procédé à l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP).

Un cahier de soumission a été transmis aux entreprises et un comparatif des coûts a permis d'établir la liste des adjudicataires.

Les travaux ont été adjugés aux entreprises classées premières, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

7. Aspects financiers

La Municipalité propose d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par la trésorerie courante.

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées.

Construction d'un garage pour trois véhicules utilitaires		
Libellé	Montants	Total
Maçonnerie	89'617.00	
Construction en bois (garage)	51'130.00	
*Construction en bois (fourniture du bois et prestations équipe communale des forêts)	39'910.00	
Portes du garage en bois	30'634.00	
Installations électriques	7'820.00	
Jardinage	1'000.00	
Taxes raccordement électricité	7'523.00	
Assurances	1'500.00	
Divers et imprévus	11'900.00	
Honoraires architecte	14'000.00	
Honoraires ingénieur civil	2'300.00	
Honoraires géomètre	1'500.00	
Total HT	258'834.00	258'834.00
TVA 8%		20'707.00
Total TTC arrondi à		280'000.00

*A noter que le poste de CHF 39'910.00, HT, concerne la fourniture du bois par la Commune et la prestation de l'équipe communale des forêts pour l'aide au montage.

8. Coûts d'exploitation annuels

Coûts d'amortissement estimés pour l'ouvrage projeté :

Intérêts	8'400.00
Amortissement	28'000.00
Assurances	1'000.00
Total	37'400.00

L'entretien courant sera effectué par le service des forêts.

9. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable. Un partenariat a été mis en place entre les services communaux concernés pour trouver la solution adéquate au problème de stationnement des véhicules utilitaires des forestiers. Le bois indigène a été valorisé par une collaboration entre le service communal des forêts et le constructeur du garage. A signaler encore qu'un tronçon de ligne électrique aérienne sera enterré.

10. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexes : plans des travaux

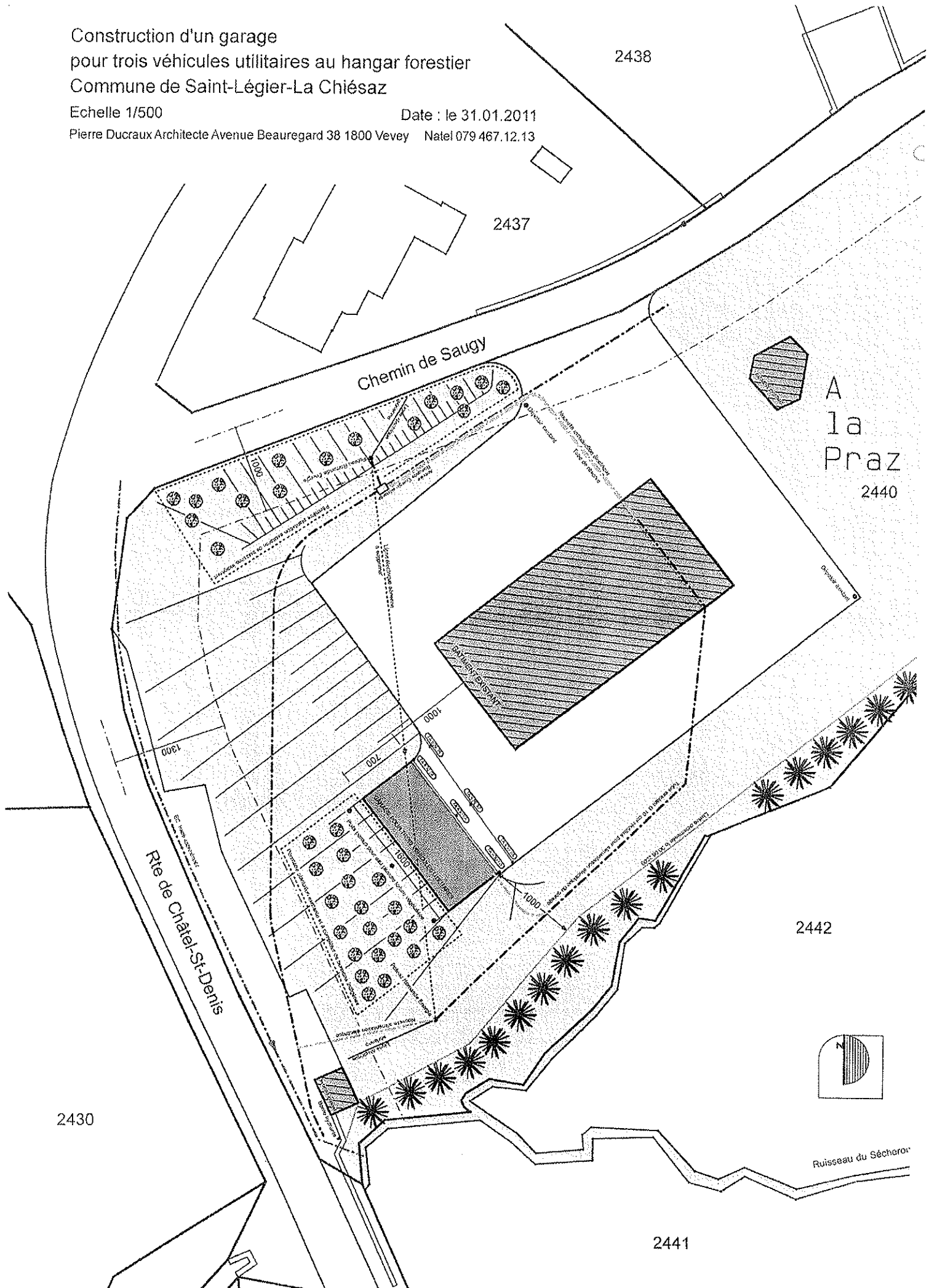
Municipale déléguée : Mme Antoinette Siffert

Construction d'un garage
pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Echelle 1/500

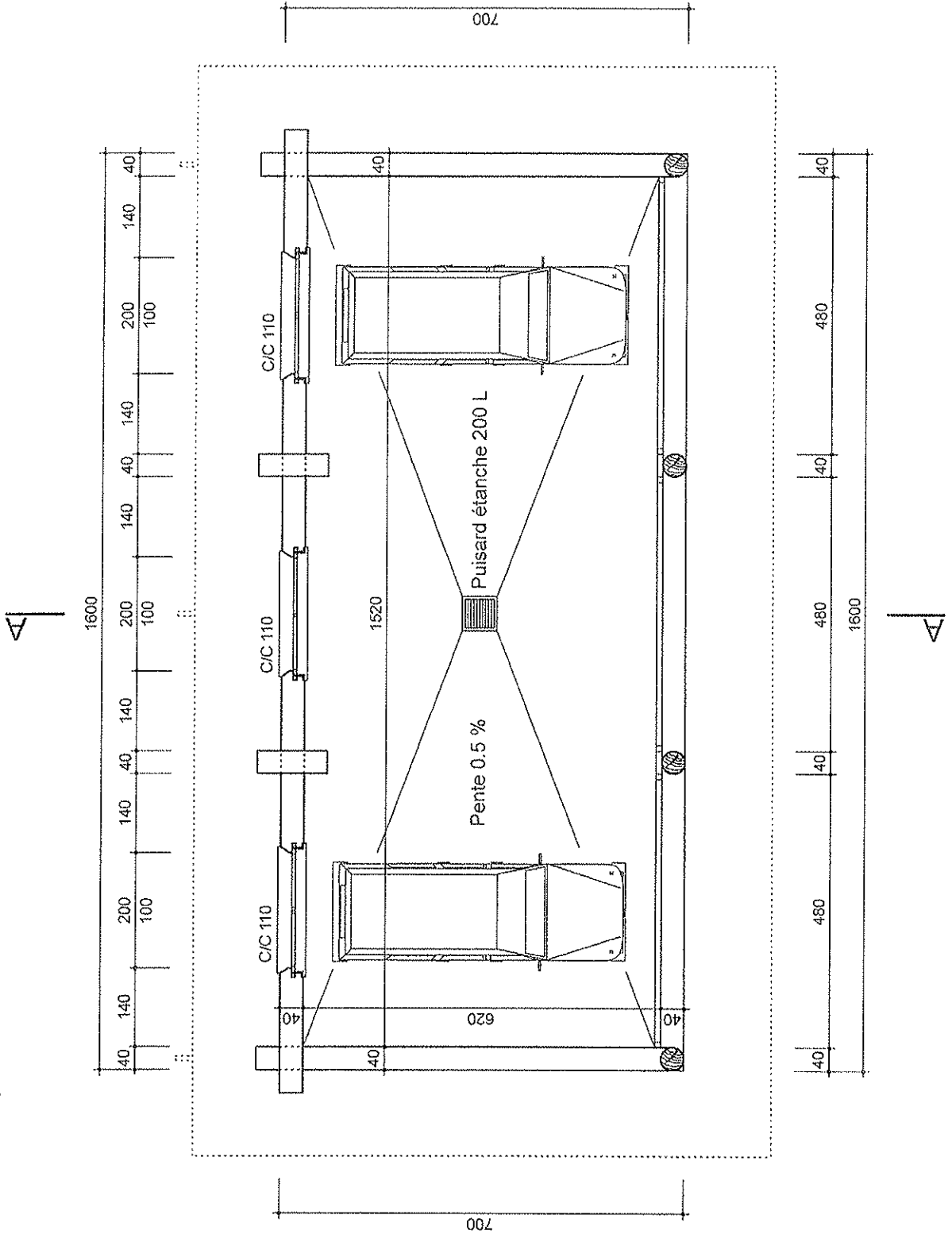
Date : le 31.01.2011

Pierre Ducaux Architecte Avenue Beauregard 38 1800 Vevey Natel 079 467.12.13



Construction d'un garage
pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Echelle 1/100
Date : le 31.01.2011
Pierre Ducraux Architecte Avenue Beauregard 38 1800 Vevey Tél:079 467.12.13



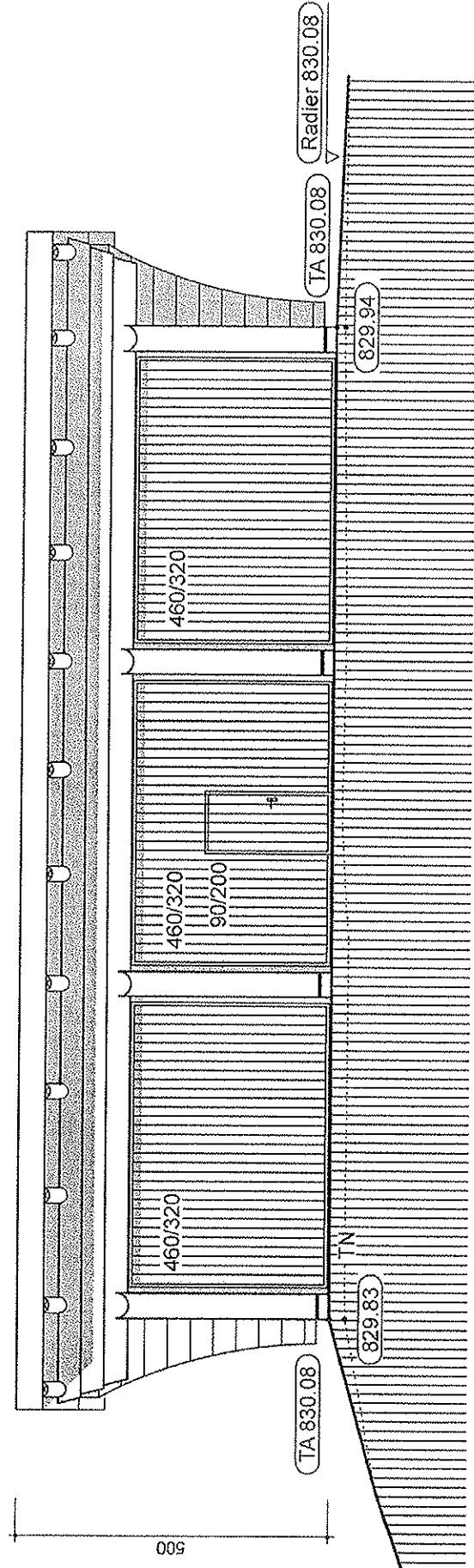
PLAN

Construction d'un garage
pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Echelle 1/100

Date : le 31.01.2011

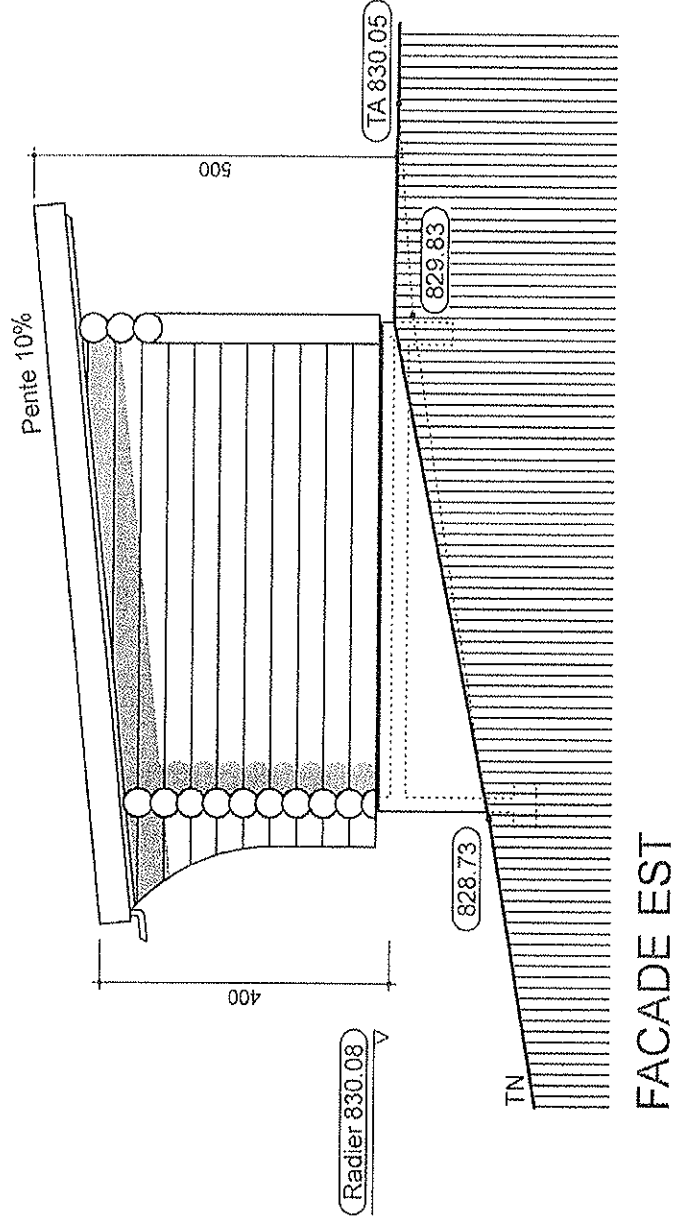
Pierre Ducraux Architecte Avenue Beauregard 38 1800 Vevey Natel 079 467.12.13



FACADE NORD

Construction d'un garage
pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Echelle 1/100
Date : le 31.01.2011
Pierre Ducraux Architecte Avenue Beauregard 38 1800 Vevey Natel 079 467.12.13



Construction d'un garage
pour trois véhicules utilitaires au hangar forestier
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Echelle 1/100

Date : le 31.01.2011

Pierre Ducraux Architecte Avenue Beauregard 38 1800 Vevey Natel 079 467.12.13

